

L'évêque interdit à une école jésuite de se qualifier de « catholique »

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Brèves](#), [Perepiscopus](#), [Points non négociables](#), [Relativisme](#)

Date : 27 juin 2019



Ce n'est pas (encore) en France, mais aux Etats-Unis, [qu'une telle sanction est tombée](#) :

L'école préparatoire Brébeuf d'Indianapolis ne peut plus se prévaloir de l'adjectif catholique. L'établissement a en effet refusé d'obéir à l'archevêque du diocèse qui lui demandait, par souci de cohérence pastorale, de ne pas renouveler le contrat d'un enseignant engagé dans un mariage gay. La « Brebeuf Jesuit Preparatory School » d'Indianapolis - ainsi baptisée en l'honneur du missionnaire français Jean de Brébeuf, brûlé vif par les Iroquois en 1649 - présente encore tous les attributs de l'établissement catholique parfaitement assumé. « AMDG », l'acronyme de la devise de la compagnie de Jésus (« Ad majorem Dei gloriam ») y figure en bonne place partout. La messe, annonce son site internet, y est dite chaque jour. De nombreuses possibilités de retraites sont offertes aux étudiants.

Pourtant, rapporte le National Catholic Reporter, l'établissement ne pourra plus faire valoir son identité catholique à l'avenir et ne sera plus reconnu par le diocèse. Un décret canonique signé le 21 juin par Mgr **Charles Thomson**, l'archevêque d'Indianapolis, a en effet formalisé cette décision qui sanctionne le « refus de mettre en place les mesures lui permettant d'être en accord avec la doctrine et la pratique pastorale de l'Église catholique ». L'école a en effet refusé de ne pas renouveler le contrat d'un enseignant, engagé dans un mariage civil avec une personne du même sexe. [...]

L'archevêque, tout en rappelant qu'il respectait l'autonomie de la Preparatory School, a rappelé qu'« il était de (sa) responsabilité canonique de s'assurer, que la foi et les mœurs sont conformes à l'identité catholique dans le diocèse d'Indianapolis ». Par ailleurs, a-t-il précisé, « pour vraiment témoigner du Christ, que l'on enseigne ou non les matières religieuses, il importe que tout le corps enseignant et administratif transmette et soutienne l'ensemble des enseignements de l'Église catholique ». Une vision pastorale qui ne semble pas convaincre les Jésuites de Brébeuf. Et encore moins les sphères laïques, promptes à porter les autorités ecclésiales devant les tribunaux pour pratiques discriminatoires. L'affaire pourrait prendre d'importantes proportions depuis que la presse la plus prestigieuse s'en est emparée.